

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Février 1874.

## Chronique générale.

## LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.

Paris, 9 février, midi.

Voici le résultat des élections moins sept communes pour la Haute-Saône :

M. Hérisson, candidat radical, 36,664 voix ;

M. Marmier, candidat conservateur, 28,486 voix.

Résultat moins une vingtaine de communes pour le Pas-de-Calais :

M. Sens, candidat bonapartiste, 69,562 voix ;

M. Brasme, candidat républicain, 66,823 voix.

Tous les incidents électoraux empruntent aux circonstances que nous traversons, à l'instabilité des majorités parlementaires, un intérêt particulier ; il est donc du devoir de la presse de les suivre avec attention.

Le décret de convocation des électeurs de la Vienne paraît avoir déjà fait surgir deux candidatures sérieuses. Le parti conservateur songerait à porter M. Lepetit, doyen de la Faculté de droit. L'honorable professeur aurait pour concurrent M. de Marçay, maire, sous l'empire, si nos souvenirs sont fidèles, d'une des communes du canton de Vivône.

Le temps peut changer l'opinion des hommes. Cependant, il nous surprendrait qu'il n'y eût pas entre les deux candidats plus d'un point de contact. Tous deux, autrefois, appartenaient au parti conservateur-libéral ; et les journaux qui ont représenté M. Lepetit comme ayant été l'homme lige de l'administration impériale, se sont trompés du tout au tout.

On nous dit également que M. de Marçay est appuyé par le parti républicain : c'est ce que d'ici nous ne pouvons vérifier ; mais il est pour nous infiniment probable que ce candidat n'a rien fait pour mériter les avances des exagérés de ce groupe.

Le *Journal officiel* a publié le tableau des recettes des chemins de fer pour les trois premières semaines de 1874. Il atteste, malheureusement, une diminution de trafic, excepté pour les lignes du Midi.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée perd 630,000 fr. ; le Nord, 430,000 fr. ; l'Ouest, 200,000 fr. ; l'Orléans, 675,000 fr. ; l'Est, 240,000 fr.

La moyenne de ces chiffres additionnés arrive à 400,000 fr. par jour.

Il ne faut pas oublier, cependant, qu'un espace de trois semaines est bien restreint, et qu'il est difficile de baser sur des résultats comme ceux-là une appréciation sérieuse du revenu annuel.

On a les chiffres concernant les résultats du commerce français en 1873, dans ses deux grandes manifestations : importations et exportations. Nous y arrêter un peu ne sera peut-être pas inutile, au moment où l'on parle tant de reprise des affaires.

L'importation a donné 3,600 millions, 30 de plus qu'en 1872, 450 de plus qu'en 1869.

Les exportations ont eu une valeur de 3,926 millions, soit 850 de plus qu'en 1869.

Sous ce rapport, la situation est donc loin d'être mauvaise, et à moins que la vente à l'intérieur n'ait beaucoup diminué, les souffrances du commerce et de l'industrie n'auraient pas l'immense gravité que des pessimistes leur ont attribuée.

Les céréales dont nous avons eu besoin ont exceptionnellement, il est vrai, élevé le chiffre de nos importations ; mais en même temps nous avons demandé au dehors 455 millions de houille, ce qui prouve que nos industries n'ont point chômé et ont maintenu leur somme de travail, malgré les difficultés du moment.

Les principaux accroissements d'exportation ont porté sur les soieries, les lainages, les tissus de coton, les tissus de lin, l'orfèvrerie, les coutils, meubles, papiers, sucres raffinés, vins, poissons, bestiaux, beurres. Ont diminué les sorties des marchandises suivantes : ouvrages en peau ou en cuir, chapeaux de feutre, confectons, grains et farines, sucre brut, eau-de-vie.

L'importation des métaux précieux a été considérable : 474 millions d'or, 404 millions d'argent. On devine aisément pourquoi.

## On lit dans l'Assemblée nationale :

« On parle d'une demande en répétition qui aurait été adressée au grand chancelier de la Légion-d'Honneur, par M. le duc d'Aumale, au sujet d'un legs fait par le prince de Condé. Il s'agirait d'une somme de deux millions, pour laquelle une transaction interviendrait probablement. »

D'après le *XIX<sup>e</sup> Siècle* et plusieurs autres journaux, cette somme serait celle qui était destinée à servir une rente aux blessés vendéens et aux vieux chevaliers de Saint-Louis. Le gouvernement de 1830 n'avait pas permis que ce legs reçût sa destination et l'avait fait attribuer à la Légion-d'Honneur.

La commission d'amnistie a entendu dans sa dernière réunion le préfet de police, qui lui a donné des explications relativement aux condamnations prononcées contre les insurgés de la Commune ; 50,000 affaires ont été jugées jusqu'à présent, et les 900 qui restent encore à juger le seront dans un délai de trois mois. M. le préfet de police a déclaré qu'il est impossible d'établir plusieurs catégories d'amnistiés parce que beaucoup de simples gardes nationaux sont plus coupables que des officiers. Il y a eu en outre un grand nombre de condamnations très-faibles prononcées pour des crimes très-graves. M. le préfet de police a conclu en disant qu'il faut laisser la justice militaire terminer son œuvre.

Samedi a eu lieu dans les salons du Petit-Luxembourg le bal offert par M. et M<sup>me</sup> Ferdinand Duval à leurs 4,500 invités. Dès neuf heures, une foule assez nombreuse se pressait dans les salons magnifiquement décorés pour la circonstance.

A dix heures, M. le Président de la République et M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta, accompagnés de la plupart des ministres, de M. le colonel d'Abzac et de M. le vicomte d'Harcourt, sont arrivés au Luxembourg, où ils ont été reçus dans le grand vestibule par M. et M<sup>me</sup> Ferdinand Duval.

Le maréchal-président s'est aussitôt ren-

du dans le bureau du secrétaire général, où il a reçu les membres du corps diplomatique, un grand nombre de généraux et d'officiers de toutes armes.

Vers onze heures, M. le Président de la République, accompagné de M. Alphand, de M. le préfet de la Seine et des ministres, a parcouru les salons et est descendu dans la serre, éclairée à giorno par la lumière électrique. M. le Président de la République a félicité M. Alphand de cette heureuse innovation.

Tout le monde a, du reste, témoigné le plus grand empressement à aller visiter ce côté vraiment merveilleux de la fête, ainsi que les deux galeries ornées d'un treillage doré recouvertes de guirlandes de lierre d'un effet charmant.

A minuit, M. le maréchal de Mac-Mahon quittait la fête et retournait à Versailles. Parmi les notabilités, on remarquait M. le duc de Broglie et son fils le prince Victor de Broglie, M. de Fourton, M. le duc De-cazes, M. le général du Barail, un grand nombre de députés, de conseillers municipaux, de nombreux généraux et officiers de toutes armes, et un grand nombre de représentants de la presse, de la politique et des arts.

Un peu après minuit sont arrivés M<sup>re</sup> le duc de Nemours, le duc d'Alençon et le duc de Chartres.

On a beaucoup dansé et aussi beaucoup admiré la musique de la garde républicaine, sous la direction de M. Sellenick.

A trois heures et demie, on a dansé la dernière valse, et à quatre heures le dernier invité quittait les salons. Chacun est parti emportant de la gracieuse réception de M. et M<sup>me</sup> Ferdinand Duval le plus charmant souvenir.

Un fait très-grave vient de se passer sur la limite des territoires français et belge. Une femme chargée de tabac pénètre sur le territoire français. A l'aspect d'un douanier, elle fuit ; mais, voyant qu'elle allait être prise, elle lance force cailloux à l'employé qui est ainsi mis dans l'impossibilité de l'aborder.

La frauduleuse parvient de cette façon à gagner le territoire belge. Mais le douanier, furieux d'avoir manqué sa proie, fait feu sur la femme qui a été mortellement blessée.

Le parquet de Lille est descendu sur les lieux et l'instruction de l'affaire continue.

## LES GRÂCES TRIMESTRIELLES.

Un très-heureux progrès vient d'être opéré dans l'administration du droit de grâce.

On sait que, conformément à l'ordonnance du 6 février 1848, les propositions de grâces faites par l'administration, eu égard à la *bonne conduite* et au *repentir* des condamnés, n'étaient soumises au chef de l'État qu'une fois par année.

Cet usage avait le grave inconvénient de priver du bénéfice de la grâce tous les condamnés à des peines de moins d'un an.

A l'avenir, il sera dressé, pour toutes les prisons départementales, des états trimestriels de grâces, qui seront soumis à l'approbation des préfets et sous-préfets. Ces états, transmis dans les vingt-quatre heures au procureur de la République, seront par lui adressés directement au ministre de la justice, avec son avis motivé.

Ainsi, désormais le chef de l'État, par

l'intermédiaire de ses ministres de la justice et de l'intérieur, pourra suivre trimestriellement le succès moral de l'expiation et statuer sur le sort de tous les condamnés qui se seront rendus dignes d'une abréviation de peine.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette importante innovation. Elle contribuera à perfectionner l'œuvre de la justice distributive, en plaçant constamment la miséricorde à côté du châtement. (*Gazette des Tribunaux.*)

L'Ordre étale sa théorie d'hérédité impériale en politique qui se croit sûr de l'application à jour fixe et à heure fixe.

M. Léonce Dupont, dans un livre récent, sert de thème à ces expositions d'impérialisme.

Cela mérite attention, même auprès du compte-rendu des vingt-cinq ou trente séances de délibération sur les lois constitutionnelles de la République française.

« Il est bien évident, dit l'Ordre, qu'après la mort de Napoléon III le parti conservateur fut vivement ébranlé. Dans l'esprit de tous les hommes d'ordre, l'empereur, même après ses défaites, même après ses malheurs, était encore la grande réserve à laquelle on ne consentait peut-être pas encore à se rallier ouvertement, mais de laquelle on ne désespérait pas. Un journaliste ingénieux dit alors que l'empereur était à la fois le premier dans les espérances de son parti et le second dans celles de tous ceux qui plaçaient l'ordre et l'amour du pays au-dessus des satisfactions d'opinion.

» Rien n'était plus vrai ; l'empereur mort, on pouvait supposer que de grandes difficultés naîtraient de certaines compétitions d'amour-propre ; les partis ennemis comptaient même exploiter cette situation. Quinze mois séparaient la mort de l'empereur de la majorité du prince impérial ; la France ne paraissait point pouvoir se passer d'une solution pendant quinze mois. La sagesse et l'abnégation des personnes qui ont dirigé le parti impérialiste a amoindri et même annihilé toutes les éventualités de conflit ; le prince atteint sa majorité dans quelques jours, et s'il y a quelques divergences d'ambitions dans le parti impérialiste de l'Appel au peuple, il n'y a qu'une doctrine impérialiste, celle qui fait du prince impérial le successeur et l'héritier de son père.

» Les événements, comme pour bien marquer que cette doctrine est absolue, n'ont point permis que la France avant la majorité du prince s'engageât dans quelque pacte nouveau. Le septennat, que les impérialistes respectent plus que ne le respectent les orléanistes, les légitimistes et les républicains, le septennat lui-même, avec sa forme vague, indéfinie, maintient, en même temps que l'ordre matériel, le droit de la France ouvert par les révolutions et que n'a encore fermé aucune institution définitivement définitive.

» Le prince impérial devient, comme son père l'était, le second dans toutes les espérances et il est demeuré le premier dans celles de son parti que des adhésions nouvelles rendent tous les jours plus puissantes. Son respect pour la mémoire et les idées de son père sont de sûres garanties qu'il sera, comme lui, le premier soldat de l'ordre et le plus ferme appui de la démocratie organisée.

» Et à ceux qui s'étonnent qu'il reste sur les bancs de Woolwich à l'âge où les princes

peuvent régner, je répondrai qu'il est le représentant d'une dynastie sortie — comme le disait son père — des rangs du peuple; qu'il est le représentant du peuple intelligent; qu'il n'aspire à être souverain que pour être le premier-citoyen de son empire, et qu'il travaille avec ardeur pour être digne des destinées qui l'attendent. Il apprend, à Woolwich, non-seulement l'état militaire, qui fait partie du bagage obligé d'un prince, et qui, dans l'état où se trouve l'Europe, est obligatoire pour tous les citoyens d'une nation qui ne veut plus descendre; mais il se forme aussi à la vie pratique en commun et à la connaissance des hommes.

» M. Léonce Dupont a raconté comment le prince avait été admis à Woolwich, en passant par les examens que tous ses camarades ont subis; en les subissant comme eux, sans faveur — et avec une difficulté de plus, car il les passait en anglais. Une communication officielle me permet de mettre nos amis au courant des progrès du prince; il est entré à l'École avec le numéro 33; il a dans les examens successifs gagné les numéros 26-17-9-5, et enfin, à l'examen préparatoire d'artillerie, il a été classé le premier. Certainement, il vaudrait mieux que ce fût dans une école française qu'il obtint ces résultats; mais s'il était dans une école militaire française, c'est que son père régnerait encore, et peut-être alors l'opposition lui contesterait le mérite de ses examens.

» Car la seule façon pour un prince de prouver sa supériorité et d'en acquérir une véritable, c'est de se soustraire aux flatteries que lui attire son rang. De ce côté le prince impérial est favorisé exceptionnellement de la fortune qui depuis trois ans lui a donné de rudes précepteurs: le malheur, l'exil, l'étude sur la terre étrangère. Il aura connu jeune ce que c'est que l'égalité devant le mérite; lorsqu'il sera le chef de l'État, il pourra appliquer les procédés de justice qu'il aura puisés à l'école du travail égalitaire, dans les difficultés pratiques de la vie en commun.

» Le prince est majeur, — il le sera dans quarante jours. Dans quelques mois, il sera aussi instruit que les plus instruits jeunes hommes de son âge. Il aura l'expérience que donnent les longues méditations, suites des grandes catastrophes, et, à l'heure qu'il est, il sait déjà écouter et distinguer, qualités indispensables et qui manquent trop souvent aux hommes appelés à commander les autres. Ecouter tout le monde et penser soi-même, lorsqu'un homme peut et sait ces deux choses, — il sait tout et il peut tout.

» De la volonté, il en a, — il faut en avoir quand on se nomme Napoléon. »

Nous ne concluons pas. Voilà où nous en sommes, en fait de théorie impériale et d'hérédité!

Pendant ce temps nous dissertons. Et si nous ne faisons encore que disserter!

A Byzance on dissertait aussi, mais sur des futilités d'école; nous, nous dissertons sur le Droit en principe, et encore pour le nier, et pour dire anathème à ceux qui le défendent.

L'impérialisme est conséquent. Il croit à son droit, et nous n'avons pas vu qu'il lui prenne envie de maudire ceux qui proclament et pronostiquent son triomphe.

\*\*

La police prussienne vient d'interdire à Metz la vente sur la voie publique de tous les journaux de Paris.

\*\*

Une dépêche annonce la mort de M. le baron Meyer de Rothschild, qui depuis plusieurs mois était atteint d'une douloureuse maladie.

M. le baron était le plus jeune des quatre fils de Nathan Meyer de Rothschild, fondateur de la branche anglaise de cette opulente famille. Il était né le 29 juin 1818 et s'était marié le 26 juin 1850 avec Juliana, la fille aînée de feu Isaac Cohen. Il en a eu une fille unique.

Il a représenté Hythe, dans la Chambre des communes, pendant plusieurs sessions.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Madrid, 7 février.

Une crise ministérielle a éclaté. Le ministre des finances se retire, malgré la résistance de Serrano.

Le ministre de la marine se retire également, vu son impossibilité à réorganiser la marine.

Nouvelles officielles du Nord très-graves. Moriones s'est définitivement enfermé à Miranda, et don Carlos a porté de nouveau son quartier général à Durango.

Les ouvrages carlistes élevés sur la rive droite du Nervion ont lancé hier et dans la nuit près de 40 obus sur Bilbao. La chute de cette ville est considérée comme inévitable.

Le cabinet est en désarroi. En conseil des ministres, permutation de Dominguez avec Moriones.

PRUSSE.

Posen, 7 février.

L'Ordnung annonce que Mgr l'archevêque Ledochowski, déjà plusieurs jours avant son arrestation, avait désigné pour administrer son diocèse un chanoine capitulaire, qui devait le remplacer durant son absence. On doute que le gouvernement ratifie cet arrangement.

Mgr l'archevêque Ledochowski n'a aucune relation avec son diocèse. Le prélat a refusé l'autorisation qui lui avait été offerte de recevoir des visites dans la chambre de l'inspecteur de la prison. Il a demandé la permission de recevoir chaque jour la visite de l'aumônier; il a sollicité, en outre, la création d'une chapelle spéciale à son usage. Ces deux requêtes ont été déferées par le tribunal du district à la cour d'appel de Posen.

Ostrowo, 7 février.

Mgr l'archevêque Ledochowski a obtenu l'autorisation de se nourrir lui-même, d'avoir de la lumière dans sa chambre, de lire les journaux et de recevoir la visite de l'aumônier de la prison. Pour le reste, Mgr Ledochowski est soumis au régime prescrit par le règlement du 24 octobre 1839 relatif aux prisons.

On écrit de la frontière d'Allemagne:

Tous ceux qui suivent attentivement la marche de la politique prussienne et qui en connaissent les mobiles sont d'accord sur ce point: c'est que les embarras créés en Allemagne par cette politique vont toujours grossissant et qu'ils amèneront forcément d'ici à peu une crise.

Quelle sera l'étendue de cette crise, ou plutôt quelles en seront les limites? A première vue on pourrait supposer que les intérêts et l'esprit allemands étant seuls touchés, la crise sera simplement intérieure, c'est-à-dire qu'elle sera localisée entre les divers pays allemands que la Prusse s'est annexés.

Ce raisonnement est, à mon avis, une illusion, et ce serait méconnaître l'esprit et le caractère de ceux qui dirigent la Prusse et les intérêts allemands, que de croire qu'accumulés devant des difficultés qu'ils ont maladroitement créées et qu'ils se sentent impuissants à dominer, ils auront le courage de reconnaître leurs fautes et de travailler à les réparer.

La raison conseille, au contraire, de croire qu'ils essaieront de sortir par un dérivatif extérieur de l'impasse où ils se sont enfermés eux-mêmes. Et ici les faits viennent appuyer ce que j'avance.

Pourquoi ces menaces continuelles envers tout le monde? Pourquoi ces redondances et ces injonctions? Pourquoi ces recherches en tout et partout de ce qui peut créer des conflits ou amener des motifs de complications? Pourquoi accuser tout le monde des embarras que l'on éprouve? sont-ce donc des étrangers qui ont conseillé la détestable politique qui existe à Berlin?

Ce serait, croyez-moi, une grande erreur, et plus qu'une erreur, de croire que la Prusse reculera.

Je vous disais dans ma précédente lettre que les cabinets européens, pénétrés de cette situation et de la crise qui devra en résulter, avaient modifié leur attitude vis-à-vis du gouvernement de Berlin.

On avait été réservé jusqu' alors, évitant autant que possible de se compromettre, quelques avances que l'on ait reçues; mais maintenant on est attentif et l'on cherche à ne pas être compromis dans les événements.

Libre aux Berlinoises d'expliquer cette attitude par un sentiment de crainte de leurs armes; qu'ils péroreront là-dessus si bon leur semble; pour moi, je me contenterai de

leur demander où sont leurs amis et pour combien de temps leur solde en caisse leur permet de tenir leurs soldats l'arme au pied.

Combien regrette-t-on en Europe, actuellement, la désunion, la division que la Révolution a suscitées! Tous les cabinets reconnaissent le mal, tous voudraient en être affranchis; mais le lien ancien de confiance et de foi communes en des principes reconnus n'a plus sa force ou n'existe plus, et chacun se trouve comme isolé.

Cet état de choses qui fait le mal de l'Europe ne peut durer; et à cette division doit succéder nécessairement une unité de vues et de principes. Dieu veuille que cette union se forme bientôt!

Mais pour ne parler que de nous, qui sommes les plus exposés concurremment avec les Belges, notre premier devoir n'est-il pas de travailler à rendre possible l'union des gouvernements conservateurs de l'Europe? Et ceci admis, qui ne voit qu'il n'y a que le Roi de capable de mener cette œuvre à bien?

La solution monarchique, qui seule peut nous sauver et sauver l'Europe, s'impose aujourd'hui à tous. Je ne veux pas récriminer sur le passé, — il n'y a pas place pour des récriminations en face des dangers qui nous menacent, — j'écarte donc tout ce qui peut nous diviser, et n'envisageant que le présent et l'avenir de notre pays, je dis que le devoir de tous est de supplier nos gouvernants de rappeler le Roi. Notre salut est là, et non ailleurs. Que ceux qui ont le droit agissent: mais qu'il se hâtent et qu'ils n'attendent pas les nouvelles humiliations que Berlin nous prépare.

## Assemblée nationale.

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. DE GOULARD.

L'ordre du jour appelle la nomination trimes-trielle, au scrutin et à la majorité absolue, du bureau de l'Assemblée nationale. Les 36 scrutateurs chargés du dépouillement du scrutin sont tirés au sort; puis M. de Goulard déclare que le scrutin est ouvert pour la nomination du président de l'Assemblée.

Nombre des votants,	595
Majorité absolue,	298
M. Buffet a obtenu	348 suffrages.
M. Léon Say,	246

En conséquence, M. Buffet, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président de l'Assemblée nationale (du 6 février au 5 mai 1874).

Il est procédé au scrutin pour la nomination trimestrielle des quatre vice-présidents de l'Assemblée.

Nombre des votants,	565
Suffrages exprimés,	558
Majorité absolue,	275

Ont obtenu :

MM. Martel,	427 suffrages.
Benoist-d'Azy,	362
De Goulard,	320
Le général de Chabaud-Latour,	317
Le comte Rampon,	225
Fourcand,	128
Rameau,	126
De la Rochette,	70

En conséquence, MM. Martel, comte Benoist-d'Azy, de Goulard, général de Chabaud-Latour, sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée nationale pour trois mois.

Quelques minutes après, M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires.

Nombre des votants,	525
Majorité absolue,	263

Ont obtenu :

MM. Voisin,	404 suffrages.
Francisque Rive,	386
de Ségur,	316
Blin de Bourdon,	308
Cazenove de Pradines,	307
Grivart,	295

En conséquence, les six représentants cités ci-dessus sont proclamés pour trois mois secrétaires de l'Assemblée nationale.

Vu l'heure avancée de la séance, l'Assemblée décide qu'elle n'engagera pas aujourd'hui la discussion de l'amendement de M. Léon Say sur les impôts nouveaux.

Cette discussion est renvoyée à demain.

Séance du 7 février.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

M. le président exprime les sentiments que lui inspire la persévérante confiance dont l'Assemblée lui a donné hier, pour la quatrième fois, un nouveau témoignage. Il y voit la preuve que ses collègues continuent à apprécier les efforts consciencieux qu'il fait pour remplir, autant qu'il est en lui, les devoirs que cette confiance lui impose. (Applaudissements.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux impôts nouveaux.

M. le baron de Janzé annonce qu'il reprend, à titre d'amendement, l'article 28 du projet primitif du gouvernement, relatif à l'impôt sur la petite vitesse. Il demande que cet amendement soit discuté avant le contre-projet de M. Léon Say.

M. le président répond que l'Assemblée a décidé que le contre-projet de M. Léon Say serait immédiatement discuté. Pour intervenir cet ordre de discussion, il faudrait ou présenter dans ce sens un amendement qui serait soumis à la prise en considération, ou demander successivement l'ajournement du vote sur tous les articles qui précèdent l'article 28.

D'ailleurs, il serait contraire à tous les précédents qu'un membre pût, en reprenant un article qui n'a pas été abandonné par le gouvernement, attribuer à cet article une priorité qui ne lui appartient pas. (Très-bien! très-bien!)

La discussion est ouverte sur le contre-projet de M. Léon Say.

M. Léon Say développe sa proposition, qui est ainsi conçue.

« Le ministre des finances est autorisé à créer des bons spéciaux de liquidation, portant intérêt et payables à échéances fixes, en 1879, pour 50 millions de francs, lesquels seront employés, concurremment avec les ressources budgétaires, au paiement des 200 millions de francs à rembourser à la Banque de France en 1874. »

L'Assemblée se trouve en présence de deux systèmes: le système de la commission, qui demande presque tout à l'alcool, et le système du gouvernement, qui repose surtout sur les ressources à fournir par l'industrie et le commerce au moyen du timbre des effets de commerce et du droit sur la petite vitesse. C'est pour remplacer ces divers impôts, qui lui paraissent mauvais, que l'orateur a présenté sa proposition.

Le droit sur l'alcool est sans doute un excellent impôt, mais il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser, ainsi que le prouve l'expérience faite en Angleterre et en Amérique. Or, on peut dire que l'impôt sur l'alcool a atteint ses limites en France.

Il résulte des documents concernant la consommation générale à Paris, que la diminution des recettes sur l'alcool provient presque uniquement de la fraude à laquelle ont donné lieu les dernières surtaxes. Une surtaxe nouvelle produirait une diminution de recettes.

Quant au timbre des effets de commerce, il a déjà été doublé il y a deux ans; le droit de 50 centimes a été porté à 1 franc; on propose de le porter à 1 fr. 50. C'est mettre impôt sur impôt. La lettre de change est une sorte de monnaie internationale; on en rend le fonctionnement plus difficile en créant à la lettre de change française des conditions plus onéreuses que celles dont est grevée la lettre de change étrangère.

Enfin, l'impôt sur la petite vitesse a existé en Turquie et aux Etats-Unis; il y a été aboli parce qu'on a reconnu que c'était un impôt mal réparti et nuisible au développement du commerce. Ajouter cette charge aux frais nécessaires de transport, c'est créer un obstacle artificiel à l'extension de l'industrie, alors que le pays a le bonheur de n'avoir devant lui aucun obstacle matériel.

Le chiffre des expéditions en petite vitesse s'élève à 479 millions, sur lesquels l'Etat perçoit un droit qui rapporte 12,400,000 francs. Le nouveau droit qu'on y ajouterait constituerait une charge véritablement excessive.

Le système de la commission peut compromettre les ressources du Trésor; le système du gouvernement pèsera lourdement sur les frais généraux de l'industrie.

L'amendement a pour objet de suppléer à ces moyens défectueux. Il ne porte aucune atteinte au remboursement intégral des 200 millions par an à la Banque de France; mais il n'est pas nécessaire que l'amortissement effectif de cette somme soit de 200 millions. Il y a là une question de mesure, un amortissement annuel de 150 millions est largement suffisant.

Les 200 millions doivent être payés à la Banque tous les ans; mais l'imputation de cette somme au budget peut se répartir sur un plus grand nombre

d'années, et l'on se trouve alors en présence d'une simple opération de trésorerie.

Les bons spéciaux qui seraient créés à cet effet ne resteraient pas à la charge de la dette flottante; ils seraient remboursables à court terme, c'est-à-dire dans six ou sept ans. Cet expédient permettrait au moins d'étudier plus mûrement les nouveaux impôts à établir. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Germain croit que la première question à résoudre est celle du chiffre des ressources nécessaires pour équilibrer le budget. Il semblerait, à entendre M. Léon Say, que le budget fût en excédant de 200 millions.

Il n'en est malheureusement rien, et l'opération que propose M. Léon Say n'est autre que celles qui étaient familières à M. Haussmann. En effet, on ne peut se faire une idée exacte des finances du pays si l'on ne tient compte du budget de liquidation qui, pour 1874, fait face à 209 millions de dépenses avec 209 millions d'emprunt.

Il est incontestable que, pour avoir le budget en équilibre, il faut voter le chiffre actuellement demandé par le gouvernement. On peut différer sur les moyens de réaliser ce chiffre, mais le chiffre lui-même doit être hors de discussion.

La recette de trésorerie indiquée par M. Léon Say rappelle les bons de délégation émis autrefois par la ville de Paris et dont l'effet pèse aujourd'hui si lourdement sur la situation financière de la ville.

Pour avoir, non pas un excédant de recettes, mais un budget en équilibre, il faut que l'Assemblée maintienne le chiffre dont elle a reconnu la nécessité au mois de décembre dernier, nécessité qui avait été constatée par M. Léon Say lui-même, quand il était ministre des finances.

M. Magne, ministre des finances, déclare qu'il repousse le système de M. Léon Say de toutes les forces de sa conviction : c'est un expédient.

L'Assemblée voudra-t-elle, après avoir voté 600 millions d'impôts, tout compromettre en mettant à la fin de sa tâche laborieuse un expédient ?

Ce n'est pas seulement le budget de 1874, c'est aussi celui de 1875 qui serait réglé par un expédient. En remboursant la Banque avec des bons du Trésor, on ne fait que changer de créancier, et la situation en 1879 serait encore plus difficile qu'aujourd'hui.

Car il ne faut pas croire qu'on pourrait disposer encore des 150 millions qui ne seraient plus consacrés au remboursement de la Banque, car nos dépenses ne resteraient pas stationnaires.

Pour arriver à établir le budget dans des conditions normales et satisfaisantes, M. le ministre fait appel au concours de tous les partis dans l'Assemblée. (Applaudissements.)

M. de Lavergne, président de la commission du budget, déclare que la commission s'associe aux idées exprimées par M. Germain et par M. le ministre des finances, et qu'elle repousse l'amendement de M. Léon Say.

L'amendement est mis aux voix, et à la majorité de 434 voix contre 249, sur 683 votants, n'est pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On dit que le budget de la ville, tel que l'avait voté le conseil municipal, a été annulé et renvoyé à ses auteurs.

Voilà une mauvaise note qui a contribué peut-être à faire circuler les bruits de modifications dans notre municipalité.

Pendant l'année 1873, il y a eu, à Saumur, 143 mariages.

Le nombre des naissances a été de 284, dont 145 garçons et 136 filles.

Celui des décès a été de 346, savoir : garçons (depuis l'enfance jusqu'à l'âge le plus avancé), 67; hommes mariés, 48; veufs, 32; filles (depuis l'enfance jusqu'à l'âge le plus avancé), 70; femmes mariées, 37; veuves, 62.

Excédant des décès sur les naissances : 35.

On assure que le voyage du maréchal de Mac-Mahon en Bretagne a été annoncé aux autorités comme devant être très-prochain.

Les élections à l'Assemblée nationale auront lieu le 1<sup>er</sup> mars prochain dans le département de la Vienne pour nommer un député en remplacement de M. le baron Laurenceau, décédé.

Nous apprenons que la candidature de

M. Robert de Beauchamp, ancien député de la Vienne, membre du Conseil général, est posée.

Le dépôt des bulletins relatifs à cette élection a eu lieu à la préfecture de la Vienne.

Voici les nominations de maires et d'adjoints qui viennent d'avoir lieu dans l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) :

Argenton-Château. — Maire : M. Soulard (Joseph). — Adjoint : M. Mandoux (Désiré).

Cerisy. — Maire : M. Delisle (Henri). — Adjoint : M. Reverdit (Ernest).

Châtillon-sur-Sèvre. — Maire : M. Favreau (François). — Adjoint : M. Barrion (Charles).

Thouars. — Maire : M. Reverdit (Paul). — Adjoint : M. Leclerc (Victor).

M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers a reçu du Souverain-Pontife le bref suivant, que publient les journaux d'Angers :

« A notre vénérable frère CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers.

» PIE IX, Pape.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

» Par votre lettre en date du 27 du mois dernier, nous avons vu qu'en publiant parmi vos diocésains, par le mandement que vous nous avez envoyé, notre encyclique récemment donnée, vous avez jugé nécessaire de leur rappeler les constitutions apostoliques par lesquelles les sociétés dites de Francs-Maçons sont condamnées par le siège apostolique et les très-graves censures encourues par ceux qui en font partie. Nous louons très-fort, vénérable frère, le zèle que vous avez montré à ce sujet et qui est tout-à-fait digne de la charge épiscopale que vous exercez.

» Accueillant donc volontiers dans le Seigneur les demandes que vous nous avez adressées pour le bien des âmes, nous vous accordons et concédons, par notre autorité apostolique, pendant un an à compter du jour de la réception des présentes, pour les prêtres de votre diocèse régulièrement approuvés pour les confessions, la faculté d'absoudre de l'excommunication les membres de ces sectes mauvaises qui, étant véritablement repentants de leurs fautes, se sépareront de ces coupables sectes de perdition.

» Nous déplorons aussi très-vivement, vénérable frère, que de cette source même des sectes condamnées, soit sortie pour la perte des âmes une autre société pernicieuse, appelée *Ligue de l'enseignement*, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France l'industrie de son iniquité.

» Bien que nous sachions que vous vous êtes empressé, dans votre diocèse, d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en stimulant la vigilance de vos fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres.

» Comme gage du secours divin, pour que vous remplissiez avec succès ces obligations de votre charge, nous vous donnons très-affectueusement dans le Seigneur, avec un témoignage particulier de notre affection, la bénédiction apostolique, à vous, vénérable frère, et à tout le troupeau confié à vos soins.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 janvier de l'an 1874, de notre pontificat le 28<sup>e</sup>.

» PIE IX, Pape. »

PREFECTURE DE MAIN-E-ET-LOIRE.

Volontariat d'un an. — Appel de 1874.

AVIS.

Les principales opérations relatives au prochain appel des engagés conditionnels d'un an auront lieu, en 1874, aux époques ci-après :

Du 1<sup>er</sup> JUILLET au 31 AOUT. — Inscription des demandes d'admission à la Préfecture.

Du 15 au 30 SEPTEMBRE. — Examens.

5 NOVEMBRE. — Mise en route des engagés.

Le présent avis est donné afin que les jeunes gens qui ont l'intention de contracter l'engagement d'un an se mettent en mesure de remplir en temps utile les formalités préalables, et que ceux qui doi-

vent subir les examens puissent s'y préparer dès maintenant.

Angers, le 4 février 1874.

Le Préfet, J. MERLET.

## Concert populaire.

C'est jeudi 12 février, à 8 heures du soir, au théâtre, qu'aura lieu le grand concert populaire (irrévocablement le seul) donné par les Chanteurs montagnards béarnais.

De retour de leur voyage artistique dans les principales villes du centre et du nord de l'Europe, ces artistes, comme nous l'avons déjà dit, ont successivement parcouru les Etats secondaires, la Russie, la Turquie, la Grèce, l'Egypte, la Tunisie et l'Algérie, où peuples et souverains leur ont témoigné leur admiration.

Demain, nous ferons connaître le programme de cette soirée.

LES FAUSIFICATIONS.

Dès que l'impôt frappe violemment les substances alimentaires, les ménagères constatent une augmentation dans les fraudes.

Or, le marchand qui, de trois hectolitres de vin noir, tire par la fraude quatre hectolitres, fait payer au public le prix de quatre hectolitres de vin et l'impôt de quatre hectolitres. Son bénéfice croît avec l'impôt. L'administration, depuis quelque temps, met un louable empressement à poursuivre les falsificateurs de vin excités par les bénéfices de plus en plus grands de leur détestable industrie. Mais les mêmes raisons augmentent le nombre de toutes les falsifications anciennes sur le chocolat, le café, etc., toutes des plus nuisibles à la santé publique.

Certains épiciers ne cessent pas de fabriquer du café de noisette, de la *mokade*, etc.; certains chocolatiers abusent de la farine.

Nous supplions donc l'administration d'aviser.

LE PÈRE BEAUVAL ET LES BŒUFS DE CHOLET.

L'éboulement qui a eu lieu sous le tunnel du chemin de fer de Paris a causé pas mal d'embarras à M. Beauval, de Cholet, ce Vendéen bien connu qui traverse plusieurs fois par semaine notre gare, conduisant des troupeaux de bœufs dans la capitale.

Il avait, nous dit le chroniqueur de *Paris-Journal*, tout simplement à diriger de nuit la conduite de 350 bœufs. Sans y être préparé, c'est une surprise assez désagréable. Il en a fait mener 245 d'une seule bande; c'est un tour de force.

Vous ne connaissez pas M. Beauval. Connaissez-vous la légende des Louis d'or? C'était un homme de six pieds! Le père Beauval a bien six pieds, sans compter les pieds de circonférence. Il ne porte pas de moustache, nous ne pouvons donc savoir si elle serait grise. Ce n'est pas le bon Dieu, mais c'est un bon diable, qui est chargé chaque semaine d'amener la bouverie presque entière de Cholet, et, mission plus grave, d'en rapporter le montant aux divers expéditeurs. La caisse de Cholet est bien confiée. Le père Beauval rappelle la force des anciens temps; il en a aussi la probité, cette vertu qui tend à disparaître sous les inspirations des émancipateurs à outrance, qui parlent sans cesse aux enfants et aux hommes de leurs droits, et jamais de leurs devoirs.

Le *Lochois* publie une jolie annonce dont voici le texte :

« Une jeune fille, ayant une très-jolie dot et de l'éducation, désire se marier avec un jeune homme bien élevé, fût-il même ouvrier.

» Adresser les lettres à M<sup>lle</sup> X., bureau du journal, à Loches. »

Nous pensons que l'intéressante jeune fille ne se plaindra pas du supplément de publicité que l'*Echo Saumurois* donne à sa demande, car il peut se faire que, parmi nos lecteurs, il se trouve le jeune homme qu'elle cherche, fût-il même ouvrier!

Il eût été bien peut-être d'indiquer les opinions politiques qu'elle désire voir partager par son futur, mais, après tout, du moment qu'elle tient à ce qu'il soit bien élevé, on devine ce qu'elle entend par là, et on reconnaît tout de suite le champ de ses explorations. Cette précaution, ajouterons-nous, la rend recommandable à l'attention des jeunes gens désireux de rompre avec la monotonie du célibat.

Espérons que les effets de son originale et piquante annonce ne se feront pas longtemps attendre!

## Faits divers.

L'hôtel-de-ville de Saint-Etienne vient d'être la proie des flammes. C'est samedi que le feu s'est déclaré. Il était cinq heures du soir; une épaisse fumée inondait la place de l'Hôtel-de-Ville et se répandait dans les rues adjacentes. Bientôt un bruit de carreaux brisés se fit entendre et les flammes s'échappèrent en longs jets ardents par toutes les fenêtres de l'édifice.

L'alarme donnée, toutes les paroisses sonnèrent le tocsin, et les troupes de la garnison se portèrent sur le théâtre de l'incendie.

Un moment on put craindre que le dôme ne prit feu; déjà les flammes venaient lécher les bases, et, sans le courage et le sang-froid de quelques pompiers qui escadèrent la toiture et dirigèrent de là des jets d'eau sur le brasier, cette partie de l'hôtel-de-ville allait s'écrouler, faire de nombreuses victimes et écraser les autres bâtiments.

Sur les six heures, on a vu tout d'un coup, avec un grand fracas, la cheminée monumentale qui surmontait le pavillon, vers la rue de Paris, s'écrouler. Les pierres ont bondi sur la corniche et sont fort heureusement retombées dans le jardin qui se trouve devant le bureau de police. Personne n'a été atteint.

Il était temps que l'on se rendît maître du feu, ce qui était fait à sept heures moins le quart.

A sept heures, tout danger avait disparu. Le feu était éteint et la foule commençait à quitter le théâtre du sinistre.

Les pertes ne sont pas encore évaluées; elles sont couvertes par des assurances à plusieurs compagnies.

On ignore encore les causes de l'incendie; on croit cependant pouvoir les attribuer à un feu de cheminée.

Sous ce titre: *Un mariage anglais*, M. Chapus raconte, dans le *Sport*, l'historiette suivante :

Tous deux s'étaient rencontrés l'été dernier aux bains de mer de Scarborough, mais seulement pendant un très-court espace de temps.

Dernièrement, dans Regent street, ils passent l'un à côté de l'autre sans se voir. Le bouton de la redingote du monsieur s'accroche aux dentelles de volants du pardessus de la dame. Ils se retournent et se reconnaissent. Grande manifestation de joie de part et d'autre; mais c'est en vain qu'ils cherchent à se dégager l'un de l'autre: le bouton tient bon. Quelques moments s'écoulent ainsi.

— Je vois que je suis singulièrement attaché à votre personne, dit le gentleman.

— Mais, dit la dame en souriant, il me semble que c'est bien réciproque.

— Eh bien, dit le monsieur après un moment d'hésitation; eh bien, que ne restons-nous unis comme le hasard semble le vouloir ?

— Restons, reprend gaiement la dame.

— Vous le pouvez ?

— Je le peux.

— Vous l'affirmez ?

— Je l'affirme.

— En ce cas, c'est dit ?

— C'est dit...

Et le lendemain on s'occupait des préparatifs du mariage, qui vient de s'accomplir à Portland place.

## Dernières Nouvelles.

Dépêches de l'Agence du *Courrier de Paris*.

« Moriones avec toute son armée forte de 27,000 soldats a quitté Miranda.

» La compagnie du chemin de fer de Saragosse vient de signer une convention avec les carlistes pour la libre circulation des trains. La somme payée par la compagnie est de 25,000 pesetas.

» Le siège de Figueras a commencé. La ville de Gérone a offert 400,000 pesetas de rançon aux carlistes qui ont refusé.

» Le municipe de Santander a voté la somme de 4 millions de réaux pour organiser la défense de la ville; celui d'Alcoy, celle de 5,000 duros pour le même motif.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 52<sup>e</sup> fascicule, ING à INT, est en vente.

L'ouvrage de M. Henri Lasserre : *De la Réforme et de l'Organisation normale du Suffrage universel*, annoncé plusieurs fois depuis quelques semaines et impatientement attendu par le public chrétien et le public politique, a enfin paru ces jours-ci à la librairie Palmé, et vient de nous être adressé. Cette œuvre capitale, qui est déjà entre les mains de l'Assemblée nationale et de la plupart des hommes politiques de notre temps, produit une très-grande sensation. Tout le monde veut savoir comment le penseur, qui a élucidé avec une puissance si extraordinaire et une logique si irrésistible les secrets de l'ordre surnaturel à notre époque, envisage et résout les problèmes de l'ordre social et politique. Or, il se trouve qu'il a apporté dans cette œuvre nouvelle les qualités qui ont fait de *Notre-Dame de Lourdes* le plus grand succès littéraire et philosophique de notre siècle. Non-seulement l'auteur ne laisse rien d'obscur dans le problème, en apparence si ténébreux, du suffrage universel ; non-seulement il en élucide toutes les ombres, mais il en présente

la solution, profonde et simple, avec une vigueur de conception et une portée de vue qui prouvent une fois de plus que, pour discerner les grandes lois de gouvernement, comprendre la constitution des sociétés et découvrir les vrais moyens politiques, il n'est rien de tel que d'avoir fortifié son regard par la contemplation de l'ordre éternel et de la justice absolue.

Nous reviendrons, par une étude approfondie, sur cette œuvre magistrale, à laquelle les derniers symptômes électoraux dont nous sommes témoins donnent une actualité si fiévreuse.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 Cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

**Cure N° 48,614.**

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

**Cure N° 62,986.**

M<sup>me</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésicière*.

**Cure N° 65,112.**

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

**Cure N° 62,845.**

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

**Cure N° 70,421.**

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalésicière* en 1000, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésicière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 7 février.**

Froment (Ph.) 77 k. 29 57	Huile de lin. 50
2 <sup>e</sup> qualité. 74 29 15	Graine tréfle 50
Seigle . . . 75 19 25	— luzerne 50
Orge . . . 65 18 25	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne . . . 780
Fèves . . . 75 17	Paille . . . 45
Pois blancs. 80 38	Amandes . . . 780
— rouges. 80 32	— cassées 50
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50
Colza . . . 65	Chanvres 1 <sup>re</sup> 170
Chenevis. 50 21	— qualité (52 k. 500) 50
Huile de noix 50 130	— 2 <sup>e</sup> 45
— chenevis 50	— 3 <sup>e</sup> 38

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873. 1 <sup>re</sup> qualité 175 à 200	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
Ordln., env. de Saumur 1873, 1 <sup>re</sup> id. 85 à 90	2 <sup>e</sup> id. 85 à 90
Saint-Léger et environs 1873, 1 <sup>re</sup> id. 95 à 100	2 <sup>e</sup> id. 80 à 85
Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1 <sup>re</sup> id. 80 à 85	2 <sup>e</sup> id. 75 à 80
La Vienne, 1873. . . . . 2 <sup>e</sup> id. . . . . 75 à 80	
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza y et environs, 1873 . . . . . 140 à 150	
Champigny, 1873. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à 150	2 <sup>e</sup> id. 130 à 140
Varrains, 1873. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 130 à 140	2 <sup>e</sup> id. 120 à 130
Bourgueil, 1873. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à 150	2 <sup>e</sup> id. 130 à 140
Restigné 1873. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 130 à 140	2 <sup>e</sup> id. 120 à 130
Chinon, 1873. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 130 à 140	2 <sup>e</sup> id. 120 à 130

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	58	40	»	»	07	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	790	»	10	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	84	75	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	645	»	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	72	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	298	75	1	25
5 % Emprunt 1871 . . . . .	93	75	»	»	10	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	557	50	2	50
Emprunt 1872 . . . . .	92	50	»	»	10	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	332	50	2	50
— libéré . . . . .	92	50	»	»	10	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	495	»	1	25
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	218	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	885	»	6	25
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	415	»	»	»	6 25	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	592	50	2	50
— 1865, 4 % . . . . .	442	50	»	»	7 50	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1005	»	2	50
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	284	»	»	»	25	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	837	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	233	75	1	75	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	527	50	2	50
Banque de France, j. juillet. . . . .	4025	»	25	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	905	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	532	50	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. 729 75	»	»	1 25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	437	50	7	50	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	12	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	262	50	»	»	2 50	»	»					

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).  
 9 — 03 — — — — — omnibus.  
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 13 — — — — — express.  
 7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
 8 — 30 — — — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — — — omnibus.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus.  
 10 — 30 — — — — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à b. 43.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE LOURS.**

Aux termes d'un jugement rendu d'office, par le tribunal de commerce de Saumur, le 9 février 1874, enregistré à Saumur, le même jour, f° 72, c° 6, le sieur Maximilien Lours, tenant à Saumur le restaurant militaire, dit mess, demeurant dite ville, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Jules Brière, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Maubert, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE CHAPLAIN.**

Les créanciers de la faillite de la dame Alexandrine-Sidonie Brucy, épouse séparée de corps et de biens de M. Adrien-Alexandre Chaplain, employé, domicilié à Saumur, ladite dame modiste à Saumur, rue du Marché-Noir, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le jeudi 19 février 1874, à midi.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

Etudes de M<sup>rs</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et MAURICEAU, huissier, à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES, Par suite de saisie.

Le dimanche 15 février 1874, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>rs</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Bersonillé-Vaslin, marchand de bois, rue de Bordeaux, à Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier et des bois à lui saisis, suivant procès-verbal de M<sup>rs</sup> Mauriceau, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Une bonne jument et plusieurs équipages, un diable, charrette, charrette à bras, cric, quantité de madriers en chêne, sapin et autres bois, voliges et planches.

14 billes de hêtre, poutrelles, 250 frises en sapin, banquettes rembourrées, mats, haies servant pour les courses, quantité d'outils, bois, foin, etc.

**Mobilier :** Lits, matelas, traversins, couvertures, secrétaire, commode, bureau, fauteuils Voltaire, tables, tables de nuit, linge, effets à usage d'homme et de femme, vin, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On commencera par les marchandises et le matériel.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> Milsonneau-Epagnéul. S'adresser à M. COUTURIER, ou à M. PRAX, propriétaire au Pont-Fou-chard. (47)

**A VENDRE**

**UNE JUMENT**, alezan doré, âge 7 ans, taille 1 mètre 52, s'attelant et se montant très-bien. S'adresser à M. MENAGER, rue de la Bilange. (58)

Etude de M<sup>rs</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

**VENTE DE MEUBLES**

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars 1874, à midi, dans une maison sise rue Rochechouard, à Fontevrault, ledit notaire procédera à la vente aux enchères publiques des meubles se trouvant dans ladite maison, dépendant tous de la communauté qui a existé entre Dominique-Antoine Villanova, restaurateur, et Marie-Caroline Thomas, son épouse, décédée, que de la succession de celle-ci, à la requête de M. Paul Halbert, professeur de musique à Saumur, en vertu d'ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 24 janvier 1874.

Il sera vendu :

Armoire à glace, meubles de chambre à coucher, canapé, fauteuils, commode, lits, couettes, matelas, tables rondes, chaises, tabourets, plusieurs tables de restaurant, vaisselle et batterie de cuisine, et autres objets.

**A VENDRE**

D'OCCASION.

**UN GRAND FOURGON OMNIBUS**

S'adresser au bureau du journal.

**LE NORD**

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

**16 millions de garantie.**

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

**R. CHUPIN,**

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chédevergue, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisset ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Vient de paraître.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

**ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY**

Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur, Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers. SUIVIE

**DU DISCOURS DE M. LOUVET**

Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy. Prix : 1 franc. — Au profit des pauvres.

Vente au comptant.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.